

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 7°/21-06 Séance du 05 mai 2006 REÇU A LA PRÉFECTURE 1 0 MAI 2006

DEVELOPPEMENT CULTUREL DE MULHOUSE

Exposition art contemporain Mulhouse 00 Attribution d'un prix

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 5004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-7è/05 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ♣ Approuve le principe de l'attribution d'un prix d'encouragement à la création du Conseil Général de 1 500 € à un jeune plasticien dans le cadre de l'exposition d'art contemporain Mulhouse 006 ;
- Désigne les Conseillers Généraux participant au jury :
 - Mme Brigitte Klinkert, -M. Charles Wilhelm, M. Pierre Schmitt
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département dans le cadre de la DM 1 à savoir "Prix" : fonction 311, nature 6712, chapitre 67 (D 02), enveloppe 84311, pour un montant de 1 500 €.

	Acte certifié exécutoire	LE PRESIDENT
Adoptévoix contreabstentions	Réception par le Préfet 1 8 MAI 2006 Publication 1 2 MAI 2006	TE PRESIDENT
	Pour le Président du Conseil Général repar délégation	- J.h